Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20261116-2026_136-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-136

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Lundi 16 novembre 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 10 novembre 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi seize novembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, M. Benoit BARRÉ, M. Eric BINARD, Mme Servane BOULANGER, Mme Aurélie BROMBECK, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Michel DUMAIL, Mme Cécile ETRILLARD, Mme Laura FÉGARD, M. Joël HENRY, M. Philippe JEANNIN, M. Thibaut LECOMTE, M. Fabien LEMOALLE, M. Goulven MORVAN, Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Caroline OLLIVRO, Mme Anna PONSOT-MÉLIKIAN, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE.

Etait représentée : Mme Gaëlle BOUCHER par délégation à M. Morgan RASLE-ROCHE.

Absents : Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, Mme Nathalie BOULARD, M. Kévin CADIC, M. Mathieu DUIGOU, Mme Martine LE BOUCHER, M. Michel MONNERET, Mme Caroline OLLIVRO.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROMBECK.

Présents : 21 Représenté : 1 Absents : 7 Votants : 22

CONVENTION EFFACEMENT RESEAU ICE (TELECOM) :
Convention 1 : RUE DE KERNOA – PARCELLES AH 0417
Convention 2 : RUE ANATOLE LE BRAZ – PARCELLES AH 0400
Rapporteur : M. Dumail.

Convention 1 :

Parcelle : AH 0417
Localisation : Rue de Kernoa
Usage : espace public enherbé et stabilisé

La commune a été sollicitée par le bureau d'études « LE DU Réseaux » pour la signature d'une convention ayant pour objet de consentir au Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor (SDE22) dans le cadre de l'effacement réseau ICE des droits et servitudes sur une parcelle appartenant au domaine privé communal.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20261116-2026_136-DE

Nature de l'occupation/de la servitude : Le SDE est notamment autorisé à :

la pose de :
- *1 regard enterré avec tampon fonte,*
- *9m de tranchée,*
- *1 câble souterrain sur 9m,*
- *1 remontée de câble téléphonique,*
- *1 gouttière de protection,*
- *3 m de câble en façade*

La reprise :
- *1câble téléphonique*

La dépose :
- *1 scellement*
- *Câble sur façade*

La réfection :
- *A l'identique*

La convention prévoit un droit d'accès du propriétaire ou gestionnaire du réseau pour l'entretien, la réparation et le renouvellement des ouvrages, dans le cadre de cette servitude.

Convention 2 :
Parcelle : AH 0400
Localisation : RUE ANATOLE LE BRAZ
Usage : espace public enherbé et stabilisé

La commune a été sollicitée par le bureau d'études « LE DU Réseaux » pour la signature d'une convention ayant pour objet de consentir au SDE22 dans le cadre de l'effacement réseau ICE des droits et servitudes sur une parcelle appartenant au domaine privé communal.

Nature de l'occupation/de la servitude : Le SDE22 est notamment autorisé à :

la pose de :
- *13m de tranchée,*
- *1 câble souterrain sur 13m,*

La reprise :
- *1câble téléphoniquepour la parcelle AC n° 0052*

La réfection :
- *A l'identique*

La convention prévoit un droit d'accès du propriétaire ou gestionnaire du réseau pour l'entretien, la réparation et le renouvellement des ouvrages, dans le cadre de cette servitude.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20261116-2026_136-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-136

Vu la délibération 2026-08 du conseil municipal du 9 février 2026 portant sur le projet d'effacement des infrastructures de communications électronique et fibres de l'aménagement de la rue Salvador Allende et du quartier de Kernoa,
Vu la demande du bureau d'études « LEDU Réseaux » chargé par le SDE de faire procéder à l'établissement de la convention objet de la présente,
Vu les projets de convention et les plans ci-après annexés.

Considérant la nécessité de conclure lesdites conventions afin d'établir les droits de servitudes consenties au SDE.

Vu les avis favorables à la majorité des commissions Environnement, cadre de vie, logement et urbanisme et Ressources humaines, finances et administration générale

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE les travaux désignés conformément aux plans annexés,

CONSENT au SDE22 les droits de servitudes nécessaires à leur réalisation.

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer les conventions ci-après annexées ainsi que tous les documents aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

La Secrétaire de séance,
Aurélie BROMBECK

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 18/11/2026

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20261116-2026_136-DE